

L'ARCHITECTURE

JOURNAL BIMENSUEL

Publié par la
SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES

ABONNEMENT D'UN AN :

PARIS ET PROVINCE, 15 FR. — UNION POSTALE, 18 FR.

Prix du Numéro : 1 fr.

❖
La Société
Centrale
est étrangère
à
toute question
de publicité,
d'annonce ou
de réclame.



❖
Tous
les articles
sont publiés
sous la
responsabilité
personnelle
de
leurs auteurs

—
1^{er} FÉVRIER
—

RÉDACTION : 8, RUE DANTON

GASTON LEFOL, Secrétaire de la Rédaction

—
ABONNEMENTS ET ANNONCES :

LIBRAIRIE CH. MASSIN

51, Rue des Écoles, 51

PARIS

CONCOURS PUBLICS

VILLE DE CHAUNY

Concours pour la Reconstitution de Chauny et de sa région.

Sous les auspices et avec la collaboration de l'œuvre d'entraide sociale **La Renaissance des Cités**, la ville de **Chauny** ouvre un *concours interallié* qui a pour objet l'établissement :

1° D'un plan général de reconstitution, d'aménagement et d'extension de la ville ;

2° D'un avant-projet d'urbanisation de sa région.

Chauny et sa région seront considérés comme une *unité économique*.

Le concours est ouvert depuis le 1^{er} février 1919.

Il sera clos le 31 mai 1919.

Les documents utiles à la rédaction du projet seront remis contre récépissé aux concurrents ou à leurs mandataires dûment autorisés, jusqu'au 15 avril 1919 inclus : dans les bureaux de **La Renaissance des Cités**, 23, rue Louis-le-Grand, à Paris, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi et de 14 à 18 heures.

La remise de ces documents sera faite contre le versement d'une somme de 30 francs, qui sera remboursée à tout concurrent présentant un projet au concours.

Il sera alloué les primes suivantes :

Une 1^{re} prime, de 10.000 francs ;

Une 2^e prime, de 5.000 francs;

Une 3^e prime, de 3.000 francs;

Une 4^e prime, de 2.000 francs.

En outre la ville de Chauny, sur avis du jury, pourra, si l'auteur y consent, acquérir des projets non primés qui présenteraient des solutions intéressantes, pour le prix de 1.000 francs par projet.

Pour tous renseignements et pour consulter les documents, s'adresser au siège administratif de **La Renaissance des Cités**, 23, rue Louis-le-Grand, Paris (II^e).

LA RENAISSANCE DES CITÉS

Concours d'idées sociales.

PROGRAMME

La Renaissance des Cités, œuvre d'entr'aide sociale, ouvre un *concours interallié* ayant pour objet :

De déterminer les éléments sociaux de la Cité moderne.

Et de fixer les données de l'aménagement rationnel des villes, villages et bourgs à reconstruire dans les régions françaises dévastées,

Afin d'inspirer, par cette mise au point de l'économie sociale des villes, ceux qui auront à établir les plans techniques.

Elle fait donc appel : d'une part, à ceux qui se sont spécialisés dans l'étude de cette science naissante, que l'on pourrait appeler : *la sociologie municipale*; de l'autre, à ceux qui ayant la pratique de la vie sociale, — chefs d'industrie, ouvriers, artisans, éducateurs, artistes — peuvent aider, par d'heureuses suggestions, à donner une forme et toute la précision possible aux besoins collectifs des hommes. Il serait à souhaiter que des groupements : syndicats, coopératives, associations d'instituteurs, de savants, d'artistes missent à l'étude les problèmes qui font l'objet de ce concours, afin d'y apporter, avec une documentation plus étendue, les inspirations de leurs milieux particuliers. De même les idées émises par les concurrents étrangers, qui voient fonctionner chez eux des organismes neufs, dont ils tenteront une adaptation à la vie particulière des cités françaises, pourront être d'un grand intérêt.

Les réponses pourront porter :

a) Soit sur l'ensemble des éléments sociaux qui constituent l'un des trois types d'agglomération humaine : la ville, le bourg, le village;

b) Soit sur tel organe particulier qu'il importerait de créer ou de parfaire dans les cités nouvelles.

Les conditions du concours. — Le concours ouvert depuis le 1^{er} février 1919, sera définitivement clos le 15 mai pour les pays d'Europe, et le 27 mai pour les autres pays.

Les travaux devront être remis au siège administratif de *La Renaissance des Cités*, 23, rue Louis-le-Grand, aux dates ci-dessus indiquées pour les différents pays — soit les 15 et 27 mai.

Le résultat du concours sera notifié le 3 juin.

Ces travaux, portant sur des idées qui ne peuvent s'exprimer sous la forme graphique, auront l'aspect de « mémoires » comportant au maximum 50 pages numérotées et lisiblement écrites.

Le mémoire peut être accompagné d'un dessin, dont il ne sera tenu compte qu'à titre documentaire.

Le concours est anonyme. Chaque mémoire portera la devise choisie.

Les concurrents devront joindre à leur projet :

1° Une enveloppe cachetée portant la devise et contenant :

a) Leurs nom, prénoms, date et lieu de naissance ;

b) Une pièce établissant leur nationalité ;

2° Un état en double exemplaire portant la devise et indiquant le nombre et la nature des pièces produites par lui (la non-observation de ces conditions entraînera la mise hors du concours) ;

3° Les mémoires devront, autant que possible, être rédigés en français.

Primes. — Il sera alloué les primes suivantes :

Une première prime, de 1.000 francs ;

Une deuxième prime, de 500 francs ;

Une troisième prime, de 300 francs ;

Une quatrième prime, de 200 francs.

Tous les mémoires primés resteront la propriété pleine et entière de « La Renaissance des Cités », qui se réserve le droit de les publier en tout ou en partie, sans prendre toutefois d'engagement à ce sujet.

Aucun mémoire ne sera rendu aux concurrents.

Il sera réservé aux concurrents le droit de publier leurs mémoires.

Conférences. — Une ou plusieurs conférences commentant les mémoires primés seront faites après le jugement du concours.

BIBLIOGRAPHIE

« LA CITÉ RENAISSANTE »

Continuant sa belle et opportune campagne en faveur de la renaissance des cités dévastées, M. Léandre Vaillat, à qui nous devons déjà, dans le même ordre d'idées, *La Maison des Pays de France*, vient de réunir en un charmant petit volume, édité par la librairie Larousse, plusieurs des remarquables études qu'il a publiées au cours de la guerre.

La Cité renaissante nous expose avec force et clarté quelques-unes des directives essentielles qui doivent inspirer ceux qui vont avoir la lourde mais noble mission de reconstruire nos malheureuses régions du Nord et Nord-Est de la France. L'auteur nous y indique encore ce que doit être l'art ornemental appliqué aux objets mobiliers. Passionnément épris des œuvres du passé, il veut que nous les comprenions non pour les copier, mais pour nous en inspirer et pour les adapter à nos besoins modernes ; il

demande donc que « l'artisan d'aujourd'hui fasse surgir, comme une image heureuse et caractérisée, la maison qui abritera sous ses auvents l'âme éternelle de nos anciennes provinces, mais aussi l'action passionnée des Français aux lendemains de la guerre ».

Nos confrères feront bien de lire ces pages savoureuses, remplies d'idées intéressantes, dues à un érudit et à un artiste délicat. Nous ne pouvons qu'être entièrement d'accord avec lui lorsqu'il demande que nous demeurions « les maîtres du goût et de l'initiative » dans la reconstruction de toutes les cités détruites par la guerre.

H. BLANCHARD.